

## RÉSUMÉ

1. Depuis le dernier examen, en 2007, le Costa Rica a davantage libéralisé son régime de commerce extérieur, essentiellement par le biais de sa participation à des accords commerciaux préférentiels, tout en conservant une politique proactive de mobilisation des investissements s'appuyant sur le régime des zones franches et d'autres programmes d'incitation. Cette stratégie a permis de diversifier la production et les exportations du pays au profit de marchandises et de services de niveau technologique plus élevé et elle a facilité l'insertion de l'économie costaricienne dans différentes chaînes de valeur mondiales.

2. Le régime des zones franches a fortement contribué à attirer l'investissement étranger, à stimuler les exportations et à créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité. Néanmoins, il est encore possible de renforcer les liens entre les activités orientées vers le marché intérieur et celles orientées vers les exportations. En outre, des réformes sont nécessaires pour accroître la compétitivité et améliorer le climat des affaires, surtout en ce qui concerne les infrastructures, la baisse des tarifs de l'électricité et des prix des carburants, et la réduction du fossé entre l'offre éducative et la demande du marché. Sur le plan macroéconomique, il est indispensable d'assainir les finances publiques. La récente ouverture à la concurrence de différents secteurs qui étaient auparavant des monopoles d'État représente une avancée positive en vue d'accroître la compétitivité et l'efficacité de l'économie. C'est également le cas des réformes qui ont été adoptées dans des domaines liés au commerce, tels que les régimes de la concurrence, la normalisation, la protection de la propriété intellectuelle et les marchés publics, entre autres.

## Environnement économique

3. L'économie du Costa Rica a enregistré une croissance réelle annuelle moyenne de 3,2% entre 2007 et 2012, grâce notamment aux bons résultats de la demande intérieure. Dans le même temps, le PIB par habitant a augmenté pour atteindre 9 665 dollars EU en 2012. Le Costa Rica est parvenu à surmonter les effets de la crise économique mondiale de 2008-2009 en renforçant les dépenses publiques tout en maintenant la stabilité financière. Toutefois, la situation des finances publiques s'est détériorée depuis lors et leur assainissement représente aujourd'hui l'un des défis les plus importants à relever pour assurer la stabilité macroéconomique du pays. La politique monétaire s'est concentrée sur la consolidation des faibles taux d'inflation enregistrés depuis 2009, tandis que la politique de change s'est appuyée sur le système de marges de fluctuation. Les entrées massives de capitaux enregistrées ces dernières années ont conduit la Banque centrale du Costa Rica à intervenir sur le marché des devises pour défendre le taux plancher de la marge de fluctuation.

4. Le compte courant de la balance des paiements a été déficitaire tout au long de la période considérée en raison de la détérioration de la balance commerciale. Ce déficit a été compensé par l'excédent du compte de capital et d'opérations financières, dû à des flux importants d'investissement étranger direct. Le commerce extérieur du Costa Rica a continué de se diversifier et les exportations de services représentent aujourd'hui un tiers du total des ventes extérieures. En ce qui concerne le commerce des marchandises, les principaux produits exportés sont les produits manufacturés, avec en tête les microprocesseurs et le matériel médical. La banane reste le premier produit agricole exporté, même si d'autres produits non traditionnels ont gagné du terrain. Les produits manufacturés représentent près de 75% des importations. L'économie costaricienne est étroitement liée à celle des États-Unis, qui représentent environ 40% des échanges de marchandises et des flux d'investissement étranger direct (IED) à destination du Costa Rica. L'Union européenne, les pays du Marché commun centraméricain dans leur ensemble, le Panama, le Mexique et la Chine sont aussi des partenaires importants. Une plus grande diversification des marchés pour son commerce extérieur offrirait au Costa Rica plus de débouchés dans la durabilité. Le Costa Rica est bénéficiaire net d'IED, ce qui a contribué de manière significative à la croissance de l'économie et des exportations.

## Cadre de la politique commerciale et d'investissement

5. Le Costa Rica maintient un régime commercial et d'investissement ouvert, qu'il considère comme fondamental pour pouvoir réaliser ses objectifs de croissance économique et de développement. Sa politique de commerce extérieur est axée sur l'élargissement de la plate-forme commerciale par le biais du renforcement des règles multilatérales et de la signature de nouveaux

accords bilatéraux, ainsi que sur la mise en œuvre des réformes intérieures nécessaires pour tirer profit de ces accords.

6. Le Costa Rica, Membre originel de l'OMC, participe activement aussi bien aux travaux ordinaires de l'Organisation qu'aux négociations du Cycle du développement de Doha. En outre, il a participé aux négociations visant à élargir le champ d'application de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). Pendant la période considérée, le Costa Rica a présenté régulièrement des notifications à l'OMC et il a déposé une nouvelle plainte dans le cadre du mécanisme de règlement des différends concernant certaines mesures de sauvegarde adoptées par la République dominicaine.

7. Le Costa Rica est membre du Marché commun centraméricain (MCCA) avec le Nicaragua, le Guatemala, le Honduras et El Salvador. Les pays du MCCA ont harmonisé 93% de leur tarif extérieur commun, renforcé les règles centraméricaines en matière d'investissement et pris des mesures en vue de faciliter leurs échanges mutuels, comme la simplification des procédures douanières et de transit et l'harmonisation des règlements techniques et des mesures sanitaires et phytosanitaires.

8. L'un des axes fondamentaux de la politique commerciale du Costa Rica est l'élargissement de son réseau d'accords régionaux et bilatéraux, non seulement avec ses partenaires commerciaux traditionnels en Amérique, mais aussi avec des pays d'Europe et d'Asie. Depuis 2007, de nouveaux accords auxquels participe le Costa Rica sont entrés en vigueur, à savoir: un accord entre l'Amérique centrale et le Panama; un accord entre l'Amérique centrale, les États-Unis et la République dominicaine (ALEAC-RD); et un accord entre le Costa Rica et la Chine. D'autres accords sont sur le point d'entrer en vigueur (Amérique centrale-Mexique, Costa Rica-Pérou et Costa Rica-Singapour), en sont au stade du processus législatif (Amérique centrale-Union européenne et Costa Rica-Colombie), ou sont en attente de signature (Costa Rica-Association européenne de libre-échange). Les accords en vigueur au début de 2013 couvraient 68% des exportations du Costa Rica et 76% de ses importations.

9. Le Costa Rica maintient relativement peu de restrictions à l'investissement étranger direct. Ces restrictions s'appliquent aux secteurs de l'énergie, des industries extractives et de la pêche, ainsi qu'à différents secteurs de services: les communications, la publicité, le transport, certains services professionnels, et certains services récréatifs et sportifs. Depuis 2007, le secteur des assurances et certains services de télécommunication ont été libéralisés, tandis qu'une résolution de la Cour suprême a supprimé les restrictions à l'investissement étranger dans les compagnies aériennes costariciennes. Le Costa Rica se consacre à plusieurs projets dont l'objet est d'améliorer les conditions de l'activité des entreprises, y compris la rationalisation, la simplification et l'automatisation des formalités.

#### **Politique commerciale – Analyse par mesure**

10. Depuis l'examen précédent, le Costa Rica a appliqué des mesures visant à moderniser son régime commercial et à faciliter les échanges. Ces mesures comprennent l'adoption de systèmes informatisés pour les procédures douanières, la réduction des formalités et de la documentation, l'amélioration des postes frontière, le lancement d'un programme d'opérateurs économiques agréés et des modifications de la législation douanière. Les droits de douane, qui constituent le principal instrument de politique commerciale, sont tous *ad valorem*. La moyenne des droits NPF appliqués n'a pas changé pendant la période à l'examen et est toujours de 6,9% en 2013. La moyenne tarifaire est plus élevée pour les produits agricoles (14%) que pour les autres produits (5,5%). Le Costa Rica a consolidé la totalité de ses droits de douane et la moyenne des droits consolidés (44,1%) est passablement plus élevée que celle des droits appliqués, ce qui rend dans une certaine mesure le système tarifaire moins prévisible.

11. La quasi-totalité des importations originaires des pays du Marché commun centraméricain sont admises au Costa Rica en franchise de droits. En outre, le Costa Rica accorde des préférences tarifaires aux importations en provenance des pays avec lesquels il a des accords de libre-échange en vigueur.

12. Le Costa Rica applique les taxes intérieures sans discrimination aux produits aussi bien nationaux qu'importés, sauf dans le cas de l'impôt appliqué par l'Institut des affaires municipales,

qui frappe uniquement les bières importées. Les permis d'importation exigés pour certains produits sont pour la plupart liés à la protection de la santé, à la sécurité publique et à l'environnement.

13. Le Costa Rica n'a pas souvent recours aux mesures de défense commerciale. Entre 2007 et 2013, il n'a appliqué que deux mesures antidumping. Le Costa Rica a harmonisé sa législation en matière de défense commerciale avec les règlements centraméricains en la matière.

14. Le Costa Rica est doté d'un cadre juridique et institutionnel solide pour l'élaboration et l'application de règlements techniques et de mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et il notifie régulièrement ces mesures à l'OMC. Le Costa Rica a progressé dans l'harmonisation des règlements techniques et des mesures SPS avec ses partenaires du MCCA et il a conclu des accords sur l'équivalence des systèmes d'inspection SPS avec d'autres partenaires commerciaux.

15. Une autorisation est requise pour l'exportation de certains produits (comme le café, le sucre en vrac et les poissons, mollusques et crustacés) afin de protéger la santé publique, de préserver l'environnement ou d'assurer la qualité. L'exportation de bois en grumes de diverses essences est interdite. Des taxes à l'exportation sont imposées pour le café, le bétail sur pied et les bananes; il serait utile de réexaminer la raison d'être de ces taxes pour déterminer si leur maintien est justifié. Un prix minimal était appliqué à l'exportation de bananes jusqu'en 2010, pour des raisons liées à la politique de la concurrence.

16. En 2010, le Costa Rica a modifié sa loi sur le régime des zones franches pour la mettre en conformité avec l'Accord de l'OMC sur les subventions et les mesures compensatoires, avant l'expiration du délai supplémentaire qui lui avait été accordé à cet effet (31 décembre 2015). La principale modification a été la suppression des prescriptions à l'exportation pour les entreprises bénéficiant du régime des zones franches ainsi que des restrictions sur les ventes intérieures. En outre, le Costa Rica travaille actuellement à la réforme du régime de perfectionnement actif pour respecter les engagements qu'il a contractés dans le cadre de l'OMC.

17. Le Costa Rica maintient d'autres programmes d'incitations fiscales et financières pour encourager différentes activités productives et sociales. Il serait souhaitable d'évaluer l'effet de ces programmes en vue de rationaliser les exonérations fiscales, en particulier compte tenu de la nécessité impérieuse d'assainir les finances publiques.

18. L'État maintient toujours une présence importante dans l'économie, par l'intermédiaire d'entreprises publiques qui opèrent dans des secteurs clés tels que l'électricité, la téléphonie de base, l'administration portuaire et ferroviaire et le secteur financier. Une entreprise d'État (RECOPE) détient le monopole de l'importation, du raffinage et de la distribution en gros du pétrole brut et de ses dérivés et a été notifiée à l'OMC en tant qu'entreprise commerciale d'État. D'autres entreprises commerciales d'État devraient être notifiées prochainement. Il serait utile d'évaluer les coûts et la charge fiscale de certains des services fournis par les entreprises d'État afin de limiter leur incidence sur la compétitivité de l'économie.

19. En 2012, le Costa Rica a modifié sa législation sur la politique de la concurrence afin de renforcer le contrôle des pratiques anticoncurrentielles. Parmi ces modifications, il convient de mentionner, en particulier: l'obligation de notification préalable des concentrations d'entreprises; l'élargissement des pouvoirs de l'Autorité de la concurrence en matière d'enquêtes; et l'application, dans le cadre d'une concession, de la réglementation en vigueur aux prestataires de services publics, qui ne sont pas établis par la loi; toutefois les monopoles de droit de l'État restent exclus. En outre, des lois sectorielles ont été promulguées pour réglementer la concurrence sur les marchés surveillés par les organismes de réglementation du secteur financier et des télécommunications. Au milieu de 2013, les services publics réglementés et le riz étaient assujettis à un système officiel de contrôle des prix.

20. Le Costa Rica n'est ni signataire de l'Accord plurilatéral de l'OMC sur les marchés publics ni observateur en ce qui concerne cet accord. Pendant la période à l'examen, le Costa Rica a modifié le cadre juridique des marchés publics pour, entre autres choses, apporter des changements concernant les types de marchés; introduire des accords-cadres, des enchères et des adjudications électroniques; automatiser les procédures; et durcir les sanctions administratives pour actes de corruption. Des modifications ont également été apportées aux régimes des marchés publics applicables aux entreprises d'État des secteurs des télécommunications et des assurances afin de

les adapter aux conditions de la récente ouverture à la concurrence de ces secteurs. Le Costa Rica accorde, à certaines conditions, un traitement préférentiel aux producteurs nationaux et aux petites et moyennes entreprises dans les passations de marchés publics. La loi dispose que la participation de soumissionnaires étrangers est assujettie à des conditions de réciprocité; toutefois, cette restriction n'est pas appliquée dans la pratique.

21. Depuis l'examen précédent, le Costa Rica a modifié son régime de propriété intellectuelle afin de le moderniser et de l'adapter aux avancées de la technologie, mais aussi pour se conformer à ses engagements internationaux. Les réformes législatives ont porté sur presque tous les droits de propriété intellectuelle et sur l'ensemble du régime de protection de ces droits. La Loi sur la protection des obtentions végétales a été promulguée en 2008. En 2011, le Costa Rica a accepté le Protocole portant amendement de l'Accord sur les ADPIC et se rapportant au paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Malgré ces changements, le régime de protection des droits de propriété intellectuelle pourrait être encore amélioré, en particulier en ce qui concerne le droit d'auteur.

### Politiques sectorielles

22. En 2012, le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche représentait 5,7% du PIB et 13,4% de l'emploi, mais génère 37,5% des exportations de marchandises. Le niveau moyen de protection tarifaire dans l'agriculture (définition de l'OMC) est de 14%, mais certains produits (viande, produits laitiers, pommes de terre, oignons, sucre et riz) se voient appliquer des droits très supérieurs à la moyenne. La production de riz bénéficie en outre d'un appui officiel sous la forme d'un soutien des prix du marché à des niveaux dépassant les engagements pris par le Costa Rica à l'OMC, lequel ne s'est pas traduit par une hausse de la productivité. En mai 2013, le gouvernement a publié un décret prévoyant la suppression du mécanisme de fixation des prix du riz à compter de mars 2014. La commercialisation de certains produits, comme le sucre et l'alcool, est gérée par des entreprises d'État.

23. En 2012, le secteur manufacturier représentait 15,4% du PIB et 11,3% de l'emploi, tandis que sa contribution aux exportations de marchandises était de 60%. Les activités manufacturières dans les zones franches continuent d'attirer l'IED et d'être une source importante d'exportations (plus de 70% des exportations de produits manufacturés en 2012). Toutefois, les liens existant entre ces zones et le reste de l'économie demeurent relativement limités. Pour leur part, les entreprises relevant du régime ordinaire ont représenté 82% de la valeur ajoutée manufacturière; leurs produits sont destinés principalement au marché intérieur et ils bénéficient, dans certains cas, d'une protection tarifaire supérieure à la moyenne.

24. L'Institut costaricien de l'électricité (ICE) – entreprise d'État – assure la majeure partie de la production et de la distribution d'électricité et il en contrôle exclusivement le transport. La participation du secteur privé à la production d'électricité est autorisée jusqu'à un plafond de 30% de la capacité installée nationale. La loi confère à l'État le monopole de l'importation, du raffinage et de la vente en gros d'hydrocarbures. Les tarifs de l'électricité et les prix des carburants sont réglementés et sont parmi les plus élevés de la région, ce qui freine la compétitivité de l'économie costaricienne.

25. Le secteur des services représente 62,7% du PIB et 67% de l'emploi. Les exportations de services ont fait preuve d'un grand dynamisme (en particulier les services informatiques et les autres services fournis aux entreprises), qui a permis de maintenir le solde du compte des services excédentaire. Actuellement, le régime du marché des services est plus ouvert que ne le prévoient les engagements contractés par le Costa Rica au titre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), qui se limitent à un petit nombre de secteurs. Le Costa Rica a accepté le cinquième Protocole annexé à l'AGCS relatif aux services financiers, mais n'a pas pris d'engagements en matière de télécommunications. Pendant la période à l'examen, certains sous-secteurs des services précédemment soumis au monopole de l'État ont été ouverts à la concurrence, mais l'État reste néanmoins très présent dans plusieurs segments du marché des services. Il conviendrait de consolider les récents processus d'ouverture, en garantissant des conditions de concurrence effective.

26. Le secteur des télécommunications a fait preuve d'un grand dynamisme par suite de la suppression du monopole d'État de l'ICE sur la téléphonie mobile, Internet et les réseaux privés en

2009. Lors de l'ouverture du secteur, un nouveau cadre juridique et institutionnel a été établi pour le secteur, tandis que l'arrivée d'opérateurs privés a introduit une concurrence sur le marché, une offre plus diversifiée de services et des tarifs plus bas.

27. Dans le secteur financier, le changement le plus important a été la fin du monopole d'État de l'Institut national d'assurances (INS), la promulgation d'une nouvelle législation et la création d'un organisme de réglementation du secteur. De ce fait, de nouveaux participants ont fait leur entrée sur le marché et le montant total des primes a augmenté, bien que l'INS concentre encore plus de 90% des recettes du secteur. Les compagnies d'assurance étrangères peuvent participer au marché des assurances du Costa Rica en se constituant en sociétés anonymes ou en ouvrant des succursales. Aucune restriction ne s'applique à la participation de capital étranger dans les compagnies d'assurance. Il est possible de contracter des assurances auprès de compagnies d'assurance étrangères pour couvrir les risques expressément établis dans un traité international entre le Costa Rica et le pays d'origine de ces compagnies d'assurance.

28. Le secteur bancaire costaricien reste dominé par les banques publiques, qui possèdent près de 65% du total des actifs bancaires. Le Costa Rica autorise l'établissement des banques étrangères sous forme de filiales constituées en sociétés anonymes, mais non sous forme de succursales; aucune restriction ne s'applique au capital étranger dans les banques privées constituées au Costa Rica. Une fois établies, les banques étrangères bénéficient du traitement national. Toutefois, les banques privées tant nationales qu'étrangères restent assujetties à certaines asymétries dans la réglementation par rapport aux banques d'État, comme l'obligation d'acquitter un "péage bancaire" pour pouvoir recevoir des dépôts sur des comptes courants et l'absence d'assurance des dépôts. Les banques d'État sont assujetties quant à elles à des règles applicables aux marchés publics. Pendant la période considérée, des réformes ont été adoptées en vue de décourager les activités bancaires offshore et d'améliorer le contrôle du secteur bancaire.

29. En matière de transport, le Costa Rica connaît toujours des difficultés liées à la qualité des ports et des routes, par lesquels transitent 97% du volume des exportations du pays. Afin d'améliorer les infrastructures et d'accroître l'efficacité, le Costa Rica a mis en concession certains projets à des entreprises privées pour la construction, l'entretien et la gestion des ports et des aéroports qui, conformément à la loi, doivent rester sous le contrôle de l'État. Les services de cabotage sont limités aux navires immatriculés au Costa Rica. Le Costa Rica continue d'appliquer un régime relativement ouvert en matière de transport aérien et depuis 2007 les sociétés costariciennes détenues à 100% par des étrangers peuvent fournir des services de transport de personnes, de fret et de courrier. Pendant la période à l'examen, le Costa Rica a signé de nouveaux accords bilatéraux sur le transport aérien, y compris avec des pays extérieurs à son marché traditionnel des Amériques. Le marché des services d'escale est ouvert aux investisseurs étrangers et aucune restriction ne s'applique pour les services liés aux systèmes informatisés de réservation, les services de vente et de commercialisation de services de transport aérien et les services de réparation et de maintenance d'aéronefs.

30. Le secteur touristique a été légèrement touché par la crise financière mondiale mais s'est nettement redressé à partir de 2010. Les recettes produites par ses activités représentent 14% des exportations totales de marchandises et de services. Il est fortement dépendant des entrées de touristes des États-Unis. Pendant la période considérée, de nouvelles lois ont été adoptées pour promouvoir le tourisme rural communautaire, réglementer la certification de la responsabilité sociale des professionnels du tourisme et imposer une taxe sur chaque passager qui entre dans le pays par voie aérienne. Une étude commissionnée par l'Institut costaricien du tourisme a conclu que le manque à gagner fiscal découlant des exonérations accordées au secteur du tourisme était plus que compensé par l'effet bénéfique de celles-ci sur les investissements.